
**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE
RESIDENCE–ACTIONS
PLURIDISCIPLINAIRE (SPECTACLE
VIVANT ET ARTS PLASTIQUES) SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA MATHEYSINE**

Préambule

Depuis 2014, la Communauté de communes de la Matheysine est engagée dans une politique d'éducation artistique et culturelle via une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Cette convention a pour ambition de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture. Elle vient renforcer sur le territoire intercommunal les synergies locales et le dialogue entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elle inscrit les équipements et services existants au cœur des projets, leur donnent l'opportunité de renforcer leurs missions. Elle favorise le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération. En fédérant énergies, moyens et compétences, elle permet de construire des parcours en direction de la jeunesse et au bénéfice de toute la population du territoire.

Après la résidence autour du chant et de la musique avec le collectif Grille-Pain (2019-2021), la résidence Danse avec la Compagnie Malka, la Communauté de communes de la Matheysine propose de lancer une nouvelle résidence, avec cette fois une approche interdisciplinaire, associant les arts visuels, plus particulièrement les arts plastiques et le spectacle vivant.

Réuni en comité de pilotage, les signataires de la convention donnent les orientations générales de la résidence-action. La Communauté de communes de la Matheysine assure la coordination de la CTEAC et de la résidence, avec l'appui de La Mure Cinéma-théâtre et en lien avec les autres équipements culturels du territoire.

Présentation générale du territoire :

La Communauté de communes de la Matheysine compte près de 19 000 habitants.

Elle est composée de 43 communes avec 39 communes de moins de 1 000 habitants, dont 14 communes de moins de 100 habitants. Elle couvre un territoire de 71 000 hectares, de moyenne montagne.

Ce territoire comprend 25 écoles publiques réparties sur 20 communes (soit 75 classes comprenant 25 maternelles et 40 en élémentaire). Il existe également 5 établissements d'enseignements secondaires : deux collèges publics (La Mure et La Motte d'Aveillans), un collège privé à La Mure, le lycée polyvalent de la Matheysine et le Lycée Professionnel Privé Rural des Alpes (tous deux à La Mure).

Plusieurs équipements relèvent du secteur social ou du médico-social :

- à la Mure, L'Institut Médico Educatif les Trois Saules, le Foyer d'Hébergement les Gantiers, et Issue de secours, un centre d'hébergement pour femmes victimes de violences ;
- à Susville, un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- à Corps, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Sur les temps extrascolaires, trois structures proposent de l'accueil de loisirs : Le CCAS de La Mure, le Foyer pour Tous à La Motte d'Aveillans et la Maison pour Tous à Susville. Depuis peu, des centres de vacances proposent aussi des places en accueil de loisirs (le Bienveillant et l'association Plein Temps Vacances et Loisirs).

Il n'existe pas de centre social ni de MJC.

La culture en Matheysine :

Ce territoire dispose d'un maillage d'équipements à vocation culturelle :

- La Médiathèque, tête de réseau, associée via le réseau de lecture publique intercommunal Maticena aux bibliothèques communales ou associatives (au total 11 structures constituent le réseau)
- Le Cinéma-Théâtre de La Mure, dont l'activité est gérée par une association, fortement soutenue financièrement par l'Intercommunalité, complétée dans sa capacité à accueillir des spectacles par la salle de La Motte Saint Martin, d'initiative communale.
- L'École de Musique municipale de La Mure, qui associe 9 communes du territoire via une charte : 190 élèves en 2022, dont 42% de La Mure, 18% de communes signataires de la charte et 40% d'autres communes
- Les musées et sites patrimoniaux : le Musée Matheysin (ville de La Mure), le Musée de la Mine-Image, la Maison du Patrimoine de Pellafol
- La Maison Messiaen, résidence d'artistes inaugurée en juillet 2016, dont la gestion du projet culturel est confiée à l'AIDA (Arts en Isère Dauphiné Alpes).

Le diagnostic social partagé mené par la Communauté de communes de la Matheysine dans le cadre de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF, le Département, la MSA et les communes du territoire a abouti à l'analyse suivante concernant les droits culturels en Matheysine :

| Ressources et potentiel | Problématiques |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs équipements culturels sont bien repérés par les habitants : LMCT est un lieu familier pour 86% des répondants, La Mine Image et la Maticena pour presque 2/3 d'entre eux (questionnaire habitants été 2022).• Dynamisme associatif avec environ 200 associations (Culture et patrimoine) réparties sur 37 communes• La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture, permet de fédérer les acteurs, de diffuser l'EAC sur tout le territoire et de préparer un futur projet culturel de territoire | <ul style="list-style-type: none">• Les pratiques culturelles sont freinées par les distances à parcourir• L'offre adaptée aux adolescents demeure insuffisante• L'inclusion sociale demeure limitée dans les projets culturels.• La crise sanitaire a provoqué une baisse de la fréquentation des équipements culturels• Les habitants n'ont pas un égal accès à l'information• De nombreuses personnes sont en situation ou en risque d'isolement social en particulier les personnes seules particulièrement nombreuses parmi les personnes âgées et les allocataires du RSA¹ |

¹ La moitié des personnes de plus de 80 ans vivent seules et 64% des personnes au RSA vivent seules (contre 54% en Isère). De plus, d'après des estimations issues de travaux de recherche, près de 100 jeunes entre 15 et 29 ans seraient « invisibles », c'est-à-dire ni en emploi, ni en formation, ni en accompagnement. Cf. Diagnostic social partagé 2022

Plus du quart des répondants au questionnaire habitants se sentent plutôt isolés ou très isolés (Questionnaire habitants 2022).

De plus, au vu de différentes initiatives récentes, en cours ou en projet, plusieurs acteurs du territoire manifestent un intérêt renouvelé pour les arts visuels et pour les démarches artistiques croisées.

On notera par exemple :

- L'Art et la Manière avec l'association Médiarts en 2021 et en 2022, en partenariat avec la Maison Pour Tous, la Ville de Corps, le Foyer Pour Tous, les associations CAFES et A Vaulx Projets ;
- L'association Arts Métiss qui porte un festival de concerts dessinés depuis 2022, des ateliers et des balades dessinées ;
- L'association Courants d'Arts, qui porte le festival Jazz Alp, au cours duquel un artiste plasticien est invité à improviser ;
- Le Foyer Pour Tous avec un atelier d'arts plastiques chaque vendredi soir ;
- L'association Puits Art qui organise régulièrement des expositions à la chapelle Notre-Dame des Neiges, en plus d'actions de médiation autour du patrimoine matériel et immatériel ;
- L'artisan Raphaëlle GALLET (Au grés du vent) qui propose des ateliers de création (poterie, sculpture, spectacle) ;
- L'association Il y a à Entraigues, avec notamment des sorties associant découverte de la vallée, dessin et aquarelle ;
- Le Foyer culturel en Pays de Vaulx qui propose plusieurs ateliers d'arts plastiques (aquarelle, sculpture sur bois)
- L'association les Montagn'arts dont le festival associe depuis de nombreuses années spectacle vivant, arts plastiques et patrimoine ;
- L'UIAD, qui propose des cours de dessin
- Les couleurs du Coiro : ateliers de dessin
- L'association le Bled d'après (projet interdisciplinaire 2023) ;
- L'association Fend la Bise, dans la vallée de la Roizonne (projet interdisciplinaire 2023).

Par ailleurs, en plus des musées, différents acteurs associatifs concourent à la valorisation du patrimoine, notamment :

- Patrimoine et Paysages de Valbonnais
- Mémoire Battante
- Association de Sauvegarde du Patrimoine
- Roizonne à la recherche du temps passé
- Les amis du Musée matheysin

Objectifs de la résidence-actions

En s'appuyant sur l'évaluation de la CTEAC (2018-2022) et sur le diagnostic social partagé de territoire, cette résidence-actions a pour objectifs prioritaires de :

- Développer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour tout public, sur tous leurs temps de vie et en particulier en dehors du temps scolaire, avec une attention particulière portée aux enfants et aux jeunes de moins de 25 ans, aux personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, notamment celles en situation ou en risque d'isolement social ;
- Développer des actions EAC avec les établissements scolaires peu impliqués dans les projets CTEAC des années précédentes (lycée de la Matheysine, collège Saint-Joseph et certaines écoles, en particulier les maternelles) ;
- Mobiliser des acteurs sur tout le territoire ;
- Croiser les savoir-faire entre les acteurs artistiques et culturels du territoire et la Compagnie ou le collectif d'artistes en résidence.

Esthétique recherchée

L'esthétique recherchée s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire.

Il s'agira d'associer le spectacle vivant (exemples : arts de la rue, théâtre d'objet, danse etc.) et les arts plastiques (exemples : peinture, gravure, dessin, sculpture, photographie, cinéma, art vidéo, art numérique, performance, arts appliqués, arts décoratifs, architecture etc.).

Principes de mise en œuvre de la résidence-actions

La résidence-actions s'appuie sur un projet global, proposé par l'équipe artistique, dont le contenu sera précisé grâce à un dialogue avec la Communauté de communes, les partenaires de la CTEAC et les acteurs locaux.

La résidence-actions s'adresse à tous les habitants, avec une priorité donnée à la jeunesse, dans une démarche de découverte et de proximité avec les artistes présents sur le territoire. Le propos n'est pas la création d'une œuvre par les artistes mais la rencontre entre les habitants d'un territoire et un univers artistique.

Cette résidence-actions sera réalisée en coordination avec La Mure Cinéma-Théâtre.

Le projet de la résidence devra s'inscrire dans les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- Donner à voir des formes de création contemporaine (spectacles, performances, expositions, artothèque...),
- Proposer des temps de pratique artistique,
- Encourager la réflexion et le développement de l'esprit critique.

Les actions se déploieront à l'échelle de l'ensemble du territoire, le plus possible en extérieur, pour s'inscrire dans le paysage, dans l'espace public et dans des lieux non dédiés à la pratique artistique.

Les actions seront menées en partenariat avec différents acteurs du territoire (tels que les acteurs culturels, les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les acteurs médico-sociaux, des comités des fêtes et des associations de pratique artistique).

Une journée de formation interprofessionnelle impliquant l'équipe artistique au côté de formateurs de l'Education Nationale pourra être programmée au début de chacune des deux années de résidence, à l'automne 2023 et à l'automne 2024.

En accord et dans le prolongement de sa démarche de création, l'équipe artistique accompagnera les habitants jusqu'à des temps de présentation publique des travaux menés, qui pourront prendre différentes formes selon l'envergure des projets. Une œuvre collective relativement pérenne sera laissée sur le territoire comme « trace » de la Résidence-actions.

Le travail de médiation artistique permettra également de questionner les regards sur des lieux insolites ou atypiques du territoire (par exemple : arboretum des Signaroux, site des Ségoins à Valjouffrey, forêt des Carcaris à Siévoz), en lien avec la démarche de valorisation touristique et patrimoniale de la Communauté de communes de la Matheysine.

Un travail partenarial avec des structures locales ou départementales dans le champ du patrimoine sera apprécié.

Durée du projet

La résidence démarrera au plus tard en octobre 2023 et se terminera au plus tard en juillet 2025.

Modalités de sélection et de suivi

Etant donné le caractère interdisciplinaire de cette résidence, peuvent candidater les compagnies pluridisciplinaires ou un collectif d'artistes ou de compagnies ayant l'habitude de travailler ensemble.

Dans le cas d'une proposition associant plusieurs compagnies ou artistes, un seul porteur de projet sera désigné par ce collectif et les modalités d'association avec les autres artistes ou compagnies seront précisées dans la réponse à l'appel à projet.

Critères d'appréciation

- La cohérence du projet avec ce cahier des charges
- La pertinence du fil directeur du projet au regard des dynamiques territoriales
- L'expérience des artistes dans le domaine de la médiation, auprès de différents publics, en particulier les jeunes enfants (maternelles, crèches) et les adolescents
- Les références des artistes en termes de pratique collective
- La capacité à travailler en partenariat, avec les acteurs du territoire et notamment la capacité à s'appuyer sur les ressources patrimoniales naturelles et culturelles du territoire en collaboration avec la Communauté de communes de la Matheysine.
- L'approche financière (cf. contenu candidatures p.7)
- L'autonomie de déplacement des intervenants artistiques
- La proximité géographique de la Compagnie ou du collectif d'artistes (les frais de déplacement ne devront pas dépasser 10% du budget de la résidence, sachant qu'un hébergement par La Mure Cinéma Théâtre est envisageable en dehors de l'accueil ponctuel des compagnies programmées lors de sa saison)

Procédures de sélection

6 candidatures au maximum seront présélectionnées par la Communauté de communes de la Matheysine et La Mure Cinéma Théâtre.

Les équipes artistiques présélectionnées seront ensuite auditionnées par un comité composé d'élus et techniciens de la communauté de communes, des représentants des partenaires institutionnels, d'opérateurs culturels, sociaux et éducatifs.

Ces auditions auront lieu **le jeudi 6 avril 2023**, à la Communauté de communes de la Matheysine.

Le choix définitif de l'équipe artistique retenue aura lieu en mai 2023.

Modalités de suivi

Le Comité technique de la CTEAC, qui tiendra lieu de comité de suivi, veillera au bon déroulement de la résidence.

Sur le plan opérationnel, la résidence sera suivie et coordonnée par la coordonnatrice éducation artistique et projet social de territoire de la Communauté de communes de la Matheysine, avec l'appui du Directeur du Cinéma-Théâtre de La Mure, chargé d'une mission de coordination pour le compte de la Communauté de communes de la Matheysine.

L'équipe retenue s'engage à participer à l'évaluation de la résidence-action sur la base de critères définis conjointement.

Modalités de financement

L'équipe retenue bénéficiera de l'apport financier des partenaires de la convention pour un budget prévisionnel global de 40 000 euros TTC (hors aides aux projets complémentaires ou achat d'œuvres), pour la durée de la résidence.

Ce budget inclut tous les temps de médiation, de post production (selon les pratiques artistiques envisagées), les déplacements et l'hébergement.

Un budget sera établi pour chaque année.

Les droits d'auteur pour les restitutions de créations participatives sont à intégrer dans le budget de l'équipe artistique.

Des financements complémentaires seront recherchés via des dispositifs spécifiques, tels que le PASS Culture Etat, le programme départemental en direction des collèges, le dispositif du Rectorat et celui de la Région à l'attention des lycées et des IME et le programme Culture et Santé.

Le suivi administratif et financier sera assuré par la Communauté de communes de la Matheysine.

Procédure de dépôt de candidature

L'intégralité du dossier est à déposer par voie électronique uniquement auprès de Juliette Brouat, coordonnatrice éducation artistique et projet social de territoire - j.brouat@ccmatheysine.fr au plus tard **le 15 mars 2023**.

Contenu des candidatures

Les candidats devront fournir :

- Une note motivant le sens de leur démarche de candidature à cette résidence-action et sa place dans la vie de leur compagnie ou de leur collectif ;
- Une proposition détaillée de leur projet (médiation, ateliers, diffusion...) au moins sur la première année avec l'esquisse de perspectives pour la deuxième année ;
- Une approche financière, indiquant des exemples de prix de cession de spectacles, les droits d'auteur et de monstration, le coût horaire des ateliers de pratique artistique et la durée de présence sur le territoire ;
- Des propositions de présence sur le territoire (périodes de présence et couverture du territoire) ;
- Un dossier de présentation de l'équipe artistique lui permettant de détailler ses références artistiques et expériences passées, de montrer en quoi elle est apte à mener le type de projet attendu et d'indiquer ses partenaires habituels, institutionnels, financeurs et autres ;

- Le cas échéant, une présentation des modalités d'association entre les équipes artistiques amenées à collaborer ensemble sur cette résidence-actions.
- Une présentation des personnes chargées de la coordination administrative du projet.

Le porteur de projet retenu devra être en capacité de fournir :

- Une attestation dite de vigilance datant de moins de six mois concernant les obligations de déclaration et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale ;
- La copie de la licence d'entrepreneur de spectacles ;
- Le récépissé de déclaration en Préfecture de l'association et la copie de la publication au Journal Officiel ;
- La liste à jour des membres du CA ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour tout renseignement, par mail uniquement à : j.brouat@ccmatheysine.fr

Pièces de l'appel à candidatures

Les documents fournis sont les suivants :

- Ce cahier des charges

Les documents suivants sont accessibles sur le site www.ccmatheysine.fr :

- La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture 2022-2025
- La synthèse de l'évaluation de la CTEAC 2018-2020

Plusieurs ressources concernant les projets d'éducation artistique menés dans le cadre de la CTEAC sont aussi accessibles sur le site de la Communauté de communes, rubrique Actions Culturelles & éducation artistique.

Les ressources concernant le projet social de territoire sont téléchargeables sur :

<https://www.ccmatheysine.fr/web/alaune/projet-social-de-territoire/>